

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué le douze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son maire **Madame Annick BRUNEL**

PRESENTS (25) : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Jean-Paul FERRE, Nathalie FERNANDEZ, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE, Yvette VERNIERE, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE (2) : Charlélie ARNAUD, Florence PICHON

SECRETAIRE de séance : Françoise BUSALLI

Délibération n°2022-09-06 :

SECURISATION PIETONNE AVENUE DU PRIEURÉ – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de la commune de réaliser, le long de l'avenue du Prieuré, des travaux de sécurisation des circulations piétonnes par le busage de fossés et la pose de barrières de délimitation de la chaussée,

Considérant le coût de ce projet estimé à 43 000 €,

Considérant la possibilité pour la commune de solliciter du Département l'octroi d'une aide au titre du reversement du produit des amendes de police,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire à solliciter du Département, pour le financement du projet de sécurisation piétonne de l'avenue du Prieuré, les aides disponibles au titre du reversement du produit des amendes de police.

La secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exact,
A Saint-Romain-le-Puy le 20 septembre 2022
Le Maire, Annick BRUNEL

